

Abidjan, 1^{er} septembre 2026

COMMUNIQUE

A (ux)

- Agent Comptable
- Contrôleur Budgétaire
- Responsables des écoles et centres
- Admis aux concours professionnels

Objet : Ouverture des réinscriptions au titre de l'année académique 2026-2027

Le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) informe les admis aux concours professionnels que les réinscriptions au titre de l'année académique **2026-2027** sont ouvertes et se font exclusivement par Trésor Money – Trésor pay.

Les réinscriptions sont prévues du **lundi 07 septembre au vendredi 02 octobre 2026** selon les étapes suivantes :

- Faire la préinscription en ligne sur le site www.insaac.edu.ci/etudiant ;
- Imprimer votre fiche de préinscription depuis votre espace étudiant et rendez-vous sur le site **https : //pay.tresor.gouv.ci** ou à partir de votre téléphone mobile, taper la syntaxe *760*2*3# pour payer «les frais d'inscription » ;
- Déposer votre dossier de réinscription à la scolarité de l'INSAAC du **lundi 21 septembre au Vendredi 02 octobre 2026**.

Pour rappel, les frais de réinscription sont fixés comme suit :

- **Conservateurs Master : 120 000 franc CFA ;**
- **Assistants conservateurs Licence 3 : 90 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'Animation Culturelle Master : 120 000 franc CFA ;**
- **Conseillers d'action Culturelle Master : 120 000 francs CFA ;**
- **Conseillers Adjoints d'Action Culturelle : 90 000 franc CFA ;**
- **CAPEAS : 120 000 francs CFA**
- **Inspecteurs Pédagogiques : 120 000**

Passé ce délai, tout étudiant non inscrit ne fera plus partie des effectifs de l'Institut.



Le Directeur Général

Dr OUATTARA Siaka
Maître de conférences